

Document:	<u>EB 2019/127/R.31/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>8 d) iv) a)</u>
Date:	<u>9 septembre 2019</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Projet d'appui aux filières agricoles dans les
régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des
Cascades et de la Boucle du Mouhoun

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: Approbation

Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun

Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après, à apporter au rapport du Président sur le Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (EB 2019/127/R.31). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Page iv, Résumé du financement

Montant du prêt du FIDA (PAFA-4R):	59,6 millions d'EUR (dont 8,22 millions gérés par la BAfD) 51,4 millions d'EUR
Montant du prêt du FIDA (PAVAL):	8,22 millions d'EUR
Conditions du prêt des prêts du FIDA:	Particulièrement favorables Les prêts sont accordés à des conditions particulièrement favorables; ils sont exempts d'intérêts mais assortis d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40)
Cofinancier: Cofinancier:	Banque africaine de développement (BAfD)
Institution coopérante:	FIDA-FIDA pour le PAFA-4R et BAfD pour le co-financement du PAVAL

Page 6, le paragraphe 52 est modifié comme suit:

Coûts et financement. ~~Le coût du projet s'élèvera à 112,0 millions d'EUR ainsi répartis: i) financement par le FIDA à hauteur de 60,5 millions d'EUR (59,6 millions d'EUR sous forme de prêt et 0,9 million d'EUR sous forme de don); ii) bénéficiaires, secteur privé et partenaires, pour un montant de 7,8 millions d'EUR; iii) le Gouvernement, à hauteur de 7,0 millions d'EUR sous forme d'exonération de taxes et 5,0 millions d'EUR décaissables.~~ Le coût du projet s'élèvera à 112 millions d'euros: i) FIDA, 60,5 millions d'euros (51,40 millions d'euros de prêt et 0,89 million d'euros de don pour le PAFA-4R, et 8,22 millions d'euros de prêt pour le PAVAL); ii) bénéficiaires, secteur privé et partenaires, 7,8 millions d'euros; iii) Gouvernement, 7,0 millions d'euros d'exonération des taxes et 5,0 millions d'euros décaissables.

Page 8, le titre de la première colonne du tableau 1 est modifié comme suit:

~~Prêt du FIDA~~ Prêt FIDA (PAFA-4R)

Page 8, le titre de la deuxième colonne du tableau 1 est modifié comme suit:

Prêt FIDA Léraba (PAVAL)

Page 8, le titre de la troisième colonne du tableau 1 est modifié comme suit:

~~Fonds vert pour le climat~~ Initiative Green Grant

Page 9, le titre de la première colonne du tableau 2 est modifié comme suit:

~~Prêt du FIDA~~ Prêt FIDA (PAFA-4R)

Page 9, le titre de la deuxième colonne du tableau 2 est modifié comme suit:

Prêt FIDA Léraba (PAVAL)

Page 9, le titre de la troisième colonne du tableau 2 est modifié comme suit:

~~Fonds vert pour le climat~~ Initiative Green Grant

Page 16, paragraphe 87, la recommandation est modifiée comme suit:

~~DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à cinquante-neuf millions six cent mille euros (59 600 000 EUR) ainsi qu'un don d'un montant équivalant à neuf cent mille euros (900 000 EUR), qui seront régis par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.~~ DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de cinquante-et-un millions quatre cent mille euros (51 400 000 EUR) et un don de "l'Initiative Green Grant" d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille euros (890 000 EUR) pour le projet PAFA-4R, qui seront régis par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions décrites dans le présent document.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de huit millions deux cent vingt mille euros (8 220 000 EUR) destiné au cofinancement du projet PAVAL, qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions décrites dans le présent document.

Appendice I, page 1

Accord de financement négocié

~~(Le document sera distribué en séance)~~